

Rapport d'évaluation

**Plan d'action
EUROVIA**



Mai 2026

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise EUROVIA dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

EUROVIA			
Date d'adhésion au programme	27/07/2020	Date d'engagement dans le programme	16/06/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	10 ans (2020-2030)		

Date de transmission du rapport de suivi	21/04/2026
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2020-2026
Date de publication du rapport d'évaluation	05/2026

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** : assurée par un groupement des bureaux d'études BL Evolution mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises ; ONG, fondations ; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Le document propose des points d'amélioration aux différentes étapes (état des lieux, plan d'action, suivi) qui ont pour vocation de guider la suite de la mise en œuvre ou le dépôt d'une nouvelle démarche d'engagement.

Table des matières

I.	Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1	Engagements préexistants	4
I.2	Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise.....	4
I.3	Cadre mis en place et description des actions.....	7
II.	Evaluation	8
II.1	Synthèse de l'évaluation.....	8
II.1.1	Adéquation des informations fournies.....	8
II.1.2	Résultats synthétiques de l'analyse.....	8
II.1.3	Conclusion évaluative	8
III.	Recommandations	9
III.1	Recommandations relatives au caractère SMART du plan d'actions.....	9
III.1.1	Précision du plan d'action	9
III.1.2	Complément au plan d'action	9
III.2	Recommandations relatives à la mise en œuvre.....	9
IV.	Synthèse des retours du jury	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	EUROVIA FRANCE 18 Place de l'Europe 92500 Rueil-Malmaison
Secteurs d'activité	Partenaire des territoires, Eurovia conçoit des solutions de mobilité pour améliorer la compétitivité économique et renforcer le lien social, par la conception, la construction et l'entretien d'infrastructure de transport et d'aménagements urbains. Eurovia propose un ensemble intégré d'expertises et de savoir-faire à travers quatre métiers : les travaux d'infrastructures de transport et d'aménagement urbain, l'exploitation de carrières, la production industrielle, la maintenance et les services.
Chiffre d'affaires	Non communiqué, grande entreprise
Nombre d'employés	Grande entreprise
Site web de l'entreprise	https://www.eurovia.fr/

I.1 Engagements préexistants

Eurovia a inscrit la préservation de la biodiversité au cœur de sa politique environnementale. Dans un contexte réglementaire en constante évolution, Eurovia a souhaité prendre un engagement volontaire ambitieux, cadrer par un partenariat avec un organisme de recherche indépendant : le Service Patrimoine Naturel du Museum National d'Histoire Naturelle (désormais UMS Patrimoine Naturel).

Depuis 2012, l'engagement se concrétise autour des objectifs suivants :

- Améliorer et diffuser les connaissances en matière de biodiversité (nouvelles méthodes d'inventaires et de suivi des espèces, mise en place d'indicateurs spécifiques aux activités de l'entreprise, intégration des inventaires dans les bases de données publiques, etc.)
- Mettre en place des méthodes et des outils scientifiques afin de limiter les impacts des activités de l'entreprise (plans d'action biodiversité sur les sites de carrière, analyse et optimisation des traces routiers en fonction des enjeux écologiques, méthodes de gestion des espèces exotiques envahissantes, etc.)
- Développer les méthodes de génie écologique au sein des activités de travaux (retours d'expérience, travaux de recherche et développement, etc.)
- Former et sensibiliser les parties prenantes de l'entreprise (formations spécifiques pour les salariés, accueil du public dédié à la biodiversité sur certains sites, etc.)

I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise

Nous avons évalué un grand nombre de risques et opportunités liées aux impacts de nos activités :

- Réglementaires et juridiques

Les risques principaux sont :

- Demandes d'autorisation administratives refusées ou retardées induisant une limite d'accès aux matières premières dans les carrières
- Poursuites judiciaires des responsables et indemnisation des parties ayant subi des pertes et dommages
- Coûts des mesures compensatoires au titre de la biodiversité ou éventuelle pollution

Les opportunités sont :

- Améliorer l'état des connaissances grâce aux inventaires réglementaires
- Relations fréquentes avec les parties prenantes

- Opérationnels

Les risques principaux sont :

- Pénurie ou hausse du coût des matières premières (granulat)
- Activités à l'arrêt ou ralenties (carrières et chantiers)
- Coûts et ressources supplémentaires à mettre en place

Les opportunités sont :

- Développement de nouvelles solutions
- Partenariats techniques établis

- Financiers

Les risques principaux sont :

- Surcoûts inattendus, ressources à mobiliser
- Perte d'assurances
- Pertes d'opportunités de financement

Les opportunités sont :

- Nouvelles formes de financements : « green bonds »
- Nouveaux types d'investisseurs

- Commerciaux

Les principaux risques sont :

- Nouvelles demandes de clients auxquelles il est difficile de répondre

Les opportunités sont :

- Développement de nouvelles offres, labels, technologies
- Investissements dans de nouveaux marchés

- Réputationnels

Les principaux risques sont :

- Perte d'image, perte de confiance
- Relations difficiles avec les parties prenantes pendant le chantier, ou l'exploitation de la carrière

Les opportunités sont :

- Amélioration de la concertation
- Nouveaux partenariats créés
- Création de nouveaux moyens de communication

A l'issue de cette analyse des risques et opportunités liées aux impacts, aux dépendances et contributions à la biodiversité d'Eurovia, nous avons établi 5 enjeux majeurs au regard de la biodiversité :

1 - Assurer la disponibilité des matières premières pour notre activité

Les obligations réglementaires en matière de préservation de la biodiversité dans les carrières nous engagent à préserver la biodiversité sur les sites d'exploitation. Nous anticipons ces actions dans nos demandes d'extension de site et développons des modes de recyclage des matériaux, qui limitent la demande en matériaux vierges et ainsi l'empreinte de nos activités sur les milieux naturels.

2 - Eviter et réduire la perte de biodiversité sur nos chantiers et carrières

Nous appliquons la doctrine ERC dans le cadre de nos activités de chantiers et de carrières, en déployant des actions particulièrement avancées en matière d'évitement et de réduction des impacts sur la

biodiversité. Nos compétences en termes de génie écologique nous permettent de créer des milieux favorables aux espèces floristiques et faunistiques.

3 - Limiter les pollutions (air, sol, eau)

Nos activités peuvent produire des pollutions diverses (air, sol, eau, bruit), que nous tentons de limiter au maximum, tout en déployant des procédures d'urgence pour réduire leurs conséquences sur les milieux naturels.

4 - Prévenir l'apparition et la propagation des espèces exotiques envahissantes

Sur nos carrières et chantiers, nous sommes souvent en présence d'espèces exotiques envahissantes. Nous déployons des méthodes et outils différents pour limiter leur propagation et agissons pour prévenir leur apparition.

5 - Valoriser et diffuser les données et actions

Les actions que nous menons en faveur de la biodiversité doivent être diffusées au sein de l'entreprise afin de favoriser les retours d'expérience et le déploiement des mesures en faveur de la biodiversité. Les données issues des inventaires permettent d'améliorer l'état des connaissances sur la biodiversité, elles sont donc partagées.

I.3 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre du plan d'actions porte sur l'intégralité de l'entreprise Eurovia France, c'est à dire sur l'intégralité des entités qui ont des activités en France. Ce périmètre est pertinent car il rassemble toutes les activités de l'entreprise (carrières, industries, travaux), et une gouvernance dédiée à la préservation de la biodiversité. Le plan d'actions sera, en effet, suivi par le comité des référents biodiversité, qui se réunit régulièrement pour évaluer la mise en oeuvre de la politique biodiversité de l'entreprise. Ce plan d'actions nous implique également auprès de nos clients, qui pourront être témoins de la mise en place de nos actions. Nos sous-traitants seront également partie prenante de ce plan d'actions, dans le cadre de chantiers ou d'exploitation de carrières.
-----------------------------------	--

Durée et période prévues pour la mise en œuvre	10 ans (2020-2030)
---	--------------------

Nombre d'actions cœur de métier	5	Nombre d'actions complémentaires	3
--	---	---	---

Actions cœur de métier	1	100% des sites de carrières d'Eurovia France ont mis en place des actions volontaires en faveur de la protection de la biodiversité ou de l'eau en 2030
	2	Réduction de nos émissions de CO2 de 40% en 2030 sur l'ensemble de nos activités
	3	Développer la mise en œuvre de travaux de génie écologique sur nos carrières et chantiers
	4	Prévenir l'apparition et la propagation des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) sur les carrières Eurovia
	5	80% des carrières et plateformes d'Eurovia sont engagés dans l'économie circulaire en 2030

Actions complémentaires	1	100% des salariés d'Eurovia formés et sensibilisés à la préservation de la biodiversité en 2030
	2	100% des inventaires et données reversés au sein de l'INPN et analysés par l'UMS Patrimoine Naturel en 2030
	3	Présenter la méthode OEIL aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation d'infrastructures linéaires en 2022-2023

Observations

L'action complémentaire 3, action de R&D, semble avoir été supprimée du plan d'action dès son lancement: elle ne fait pas partie du résumé du plan d'action, et n'est pas mentionnée dans les rapports de suivi.

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations fournies sont pertinentes. Des informations complémentaires pourraient être partagées sur la fréquence de suivi du plan d'action, sur le détail et les étapes de la mise en œuvre des actions, celle-ci s'étalant jusqu'en 2030, ainsi que les moyens humains et financiers prévus.

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Exemplaire	Exemplaire	Suffisant	Exemplaire	Suffisant

Mise en œuvre à 6 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Exemplaire	Exemplaire	Exemplaire	Suffisant

II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action présenté apparaît cohérent avec les activités de l'entreprise, sa taille et ses capacités, avec cinq actions cœur de métier et deux actions complémentaires directement dédiées à la biodiversité et répondant à la majorité des facteurs de pression identifiés par l'entreprise. Le suivi est assuré par deux comités qui se réunissent régulièrement, dont un qui inclut des parties prenantes externes. Les actions disposent d'objectifs chiffrés et d'indicateurs pertinents, directement en lien avec les objectifs fixés. Un processus d'amélioration continue est prévu. Toutes les actions sont en cours de réalisation et des résultats positifs ont déjà été observés, montrant que les objectifs sont en bonne voie d'être atteints à l'horizon 2030.

Pour renforcer la lisibilité et l'évaluation du plan d'action, il serait pertinent de préciser davantage les moyens humains, financiers et matériels alloués au plan d'action. Par ailleurs, pour un prochain plan d'action, il pourrait être pertinent d'impliquer de manière plus active des parties prenantes externes à la construction du plan d'action, et de préciser davantage les étapes intermédiaires à la réalisation des actions.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations ci-après sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses nécessaires.

III.1 Recommandations relatives au caractère SMART du plan d'actions

III.1.1 Précision du plan d'action

- Pour un prochain plan d'action, il pourrait être pertinent d'impliquer de manière active des parties prenantes externes à la construction du plan d'action. Ces parties prenantes externes peuvent inclure l'équipe de l'UMS PatriNat qui a été informée du plan d'action, mais aussi des clients et sous-traitants.
- L'entreprise pourrait évaluer et indiquer plus précisément les moyens humains (en heures ou nombres d'ETP), matériels et financiers (en précisant les montants) alloués à ses actions.
- Pour un prochain plan d'action défini sur une longue période, il serait pertinent que l'entreprise détaille davantage d'étapes intermédiaires et leurs échéances.

III.1.2 Complément au plan d'action

Pour aller plus loin dans ses engagements en faveur de la biodiversité, l'entreprise pourrait identifier de nouvelles actions dans son prochain plan d'action :

- Développer des projets pilotes visant le "zéro artificialisation nette"
- Prendre un engagement relatif à la terre utilisée sur les chantiers, en favorisant la préservation du sol existant ou l'utilisation de terre végétale et en évitant les sols purement sableux ou argileux
- Définir des actions afin de réduire les prélèvements d'eau sur les carrières
- Intégrer des critères biodiversité dans les marchés sous-traitants et achats (gestion des EEE, protection des sols, prévention des pollutions)
- Contribuer à des projets de renaturation : créer des zones de libre évolution dans certaines carrières afin de favoriser les dynamiques naturelles et les espèces pionnières

Au-delà de ces actions concrètes, l'entreprise pourrait également renforcer le pilotage de sa performance biodiversité, en développant un indicateur de gain/perte écologique sur les grands projets afin de mesurer l'évolution réelle des habitats et espèces avant et après travaux.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Dans les prochains rapports de suivi, fournir davantage d'informations sur les moyens humains, matériels et financiers mobilisés pour la réalisation du plan d'action.

IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné l'intérêt et la solidité de l'engagement et l'investissement de l'entreprise dans cette démarche. La mise en œuvre du plan d'action apparaît dynamique et agile.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

- Des précisions pourraient être apportées concernant l'action sur l'économie circulaire, en particulier préciser à quel moment intervient la mise en œuvre du principe de circularité au niveau des carrières et les impacts évités associés.
- L'intégration d'une logique de sobriété serait intéressante à prendre en compte en lien avec la stratégie de choix et de priorisation des projets.
- L'enjeu d'artificialisation des sols semble incontournable et pourrait être mieux pris en compte dans un futur plan d'action.